

Royaume du Maroc  
Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire  
Agence Urbaine de Taza

**PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE RURAL  
DE MOULAY ABDELKRIM  
PROVINCE DE TAOUNATE**

**NOTE DE PRESENTATION**

**juillet 2015**



# SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II. RAPPEL DES RESULTATS DU RAPPORT D'ANALYSE-DIAGNOSTIC.....</b>	<b>4</b>
2.1. Accessibilité au centre.....	5
2.2. Environnement naturel.....	6
2.2.1. Géologie.....	6
2.2.2. Topographie.....	6
2.2.3. Hydrographie.....	6
2.3. Caractéristiques de la population.....	7
2.3.1. Démographiques.....	7
2.3.2. Sociales.....	7
2.3.3.Économiques.....	7
2.4. Caractéristiques socio-spatiales du cadre Bâti.....	8
2.4.1. Foncier.....	8
2.4.1. Structure spatiale de l'occupation du sol.....	8
2.4.1. Habitat et équipements publics.....	9
2.4.1. Réseaux publics.....	10
2.5. Impact des pratiques socio-spatiales sur l'environnement.....	11
<b>III. VISION 2021 DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE MOULAY ABDELKRIM.....</b>	<b>12</b>
3.1. Besoins en espace à l'horizon de 2021.....	13
3.2. Présentation du projet du plan d'aménagement.....	14
<b>IV. CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>



## I. INTRODUCTION

Le présent projet émane de la politique publique visant la généralisation de la couverture des espaces ruraux en documents d'urbanisme en vue de leur assurer un développement harmonieux et réglementaire.

Dans cette perspective, la vision spatiale 2021 proposée, est construite selon le diagnostic de l'état actuel du centre de Moulay Abdelkrim, notamment les besoins et aspirations de sa population pour la prochaine décennie. Elle respecte certains principes basiques déclinés ci-après. D'abord, une répartition harmonieuse des principales fonctions spatiales - Habitat, travail, loisirs et déplacements-, lesquelles seront intégrées dans un réseau viaire fonctionnel capable de desservir l'ensemble de l'aire d'étude. Ensuite, une localisation optimale des équipements publics et collectifs manquants. Enfin, l'organisation spatiale d'ensemble sera intégrée dans l'environnement naturel en respectant notamment le tracé naturel du réseau hydrographique ainsi que les contraintes topographiques et celles liées au sol.

Dans cette note de présentation sera étayé d'abord, un rappel des conclusions du rapport d'analyse-diagnostic. Puis, il sera exposé le contenu du projet du plan de d'aménagement du centre rural en question.



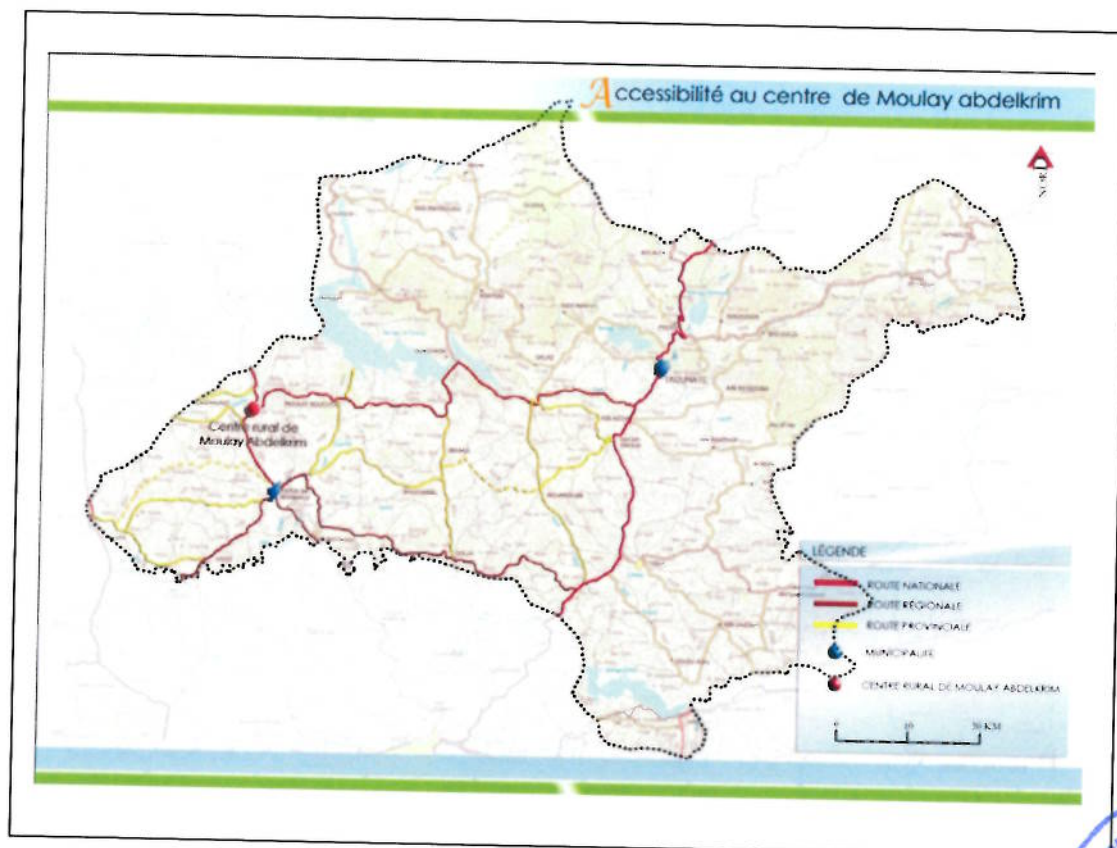
## II. RAPPEL DES RESULTATS DU RAPPORT D'ANALYSE-DIAGNOSTIC



## 2.1. Accessibilité au centre Moulay Abdelkrim

Le centre de Moulay Abdelkrim est relié à la ville de Taounate par la route régionale n°408 sur une distance de 75 km (Fig.5). Cette liaison spatiale est favorable au développement du centre toutefois, l'état relativement dégradé de la RR n°408 diminue la qualité des conditions de communication entre le centre et le chef lieu de la province tout en mettant en danger les flux des passagers. De plus, le centre est relié à la ville de Fès, par la route régionale n°501 sur une distance de 67 km, en passant par le centre de kariat Ba Mohamed. Cette proximité spatiale à la ville de Fès- pôle économique- ; constitue un facteur positif en faveur du développement socio-économique du centre, néanmoins l'état actuel du tronçon de liaison de la RR n° 501 est très dégradé.

En somme, malgré la situation géographique favorable du centre au sein de la province de Taounate, le centre n'en bénéficie pas réellement pour son décollage économique à cause de l'état des constituants du réseau routier qui garantissent sa liaison physique au reste du territoire de la province.



## 2.2. Environnement naturel

### 2.2.1. Topographie

D'une superficie de **469.5 ha**, l'aire d'étude s'étale sur un terrain naturel comprenant plusieurs reliefs dont les altitudes varient entre **80m** et **170m**. Cette variation d'altitudes donne lieu à deux groupes de zones :

- Les zones favorables à l'extension spatiale continue dont les pentes sont égales ou inférieures à **15 %**. Ces zones couvrent **83.8%** de l'aire d'étude ;
- Les zones contraignantes ayant des pentes dépassant **15 %**, lesquelles s'étalent sur le reste de l'aire d'étude.

### 2.2.2. Hydrographie

Le réseau hydrographique représente **1.4 %** de l'aire d'étude. Il est structuré par trois principaux oueds (Lahdara, Sibari et Gharbia) et comprend plusieurs ravins. Il se ramifie densément dans la zone des reliefs. Mis à part ses avantages, ce réseau s'ajoute aux contraintes naturelles, en causant avec les reliefs existants, une discontinuité spatiale notamment entre les deux douars Lakhtibat et El kollyine.



## 2.3. Caractéristiques de la population

### 2.3.1. Caractéristiques démographiques

La population de l'aire d'étude compte **795** personnes soit **129** ménages avec une taille moyenne de **6** personnes<sup>1</sup>. Cette population se caractérise par la jeunesse vu que **34.5%** des personnes sont âgées de 15 ans et seulement **5.7%** des personnes ayant l'âge de plus de 64 ans. En outre, sa répartition par sexe est équilibrée puisque le pourcentage du sexe féminin est inférieur légèrement de la moitié de la population soit **48.4 %**.

### 2.3.2. Caractéristiques sociales

Le recul de l'âge de mariage illustré par l'ampleur du célibat (**31.5%**) et la baisse du niveau d'instruction (**61.3%**), constituent des facteurs sociodémographiques concourant à la vulnérabilité de la structure de la population du centre.

### 2.3.3. Caractéristiques économiques

La capacité de l'économie du centre à intégrer la main d'œuvre abondante reste modeste. En effet, le taux d'emploi ne dépasse pas **26.3 %** tandis que celui d'activité est de **80.8%**. Cette déficience est aggravée par le pourcentage élevé des femmes au foyer soit **32.8%**.

L'économie de l'aire d'étude est orientée principalement vers l'agriculture qui absorbe **84%** des actifs. Les indépendants et les journaliers prédominent soit **93 %** des actifs en absence sur place des mécanismes de la sécurité sociale. En outre, cette économie est incapable d'assurer des revenus convenables aux ménages du centre (**91 %** des revenus mensuels sont au dessous de 2000 dirhams).

---

<sup>1</sup> L'enquête ménage porte sur le **74.3 %** de la population du centre soit **591** personnes et **95** ménages.



## 2.4. Caractéristiques socio-spatiales du cadre Bâti

### 2.4.1. Foncier (469.5ha)

La structure foncière du centre connaît une diversité formelle prédominée par les grandes parcelles des terrains agricoles. Les terrains privés constituent la totalité du foncier du centre.

### 2.4.2. Structure spatiale de l'occupation du sol

L'occupation du sol au sein du centre s'oriente vers des objectifs économiques liés principalement à la production agricole à raison de 90.2%. Sa morphologie spatiale est de type rural caractérisée par l'éclatement et la dispersion. Elle se compose de Trois principaux douars (Tableau ci-dessous) et des constructions dispersées. Ces différentes composantes sont reliées par un réseau viaire précaire et sous-équipé.

<b>DOUAR D'EL KOLLYINE</b>	<b>DOUAR LAHDARA</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le noyau est le plus dense du centre ;</li><li>- Situé au creuset des traversées de la RR501 et de la RR408 ;</li><li>- Structuré par l'axe de la traversée de la RR 408 ;</li><li>- Comprenant l'essentiel des équipements structurants du centre.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Composé des habitations structurées ;</li><li>- Structuré par l'axe de la RR408 ;</li><li>- Desservie par un système des pistes non valorisées ;</li><li>- Ce noyau est dépourvu des équipements de proximité.</li></ul>
<b>DOUAR DIT LAKTIBAAT</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- À 90 m du noyau d'El kollyine,</li><li>- Composé des unités d'habitation dispersées,</li><li>- Structure viaire inachevée reliée à l'axe routier de la RR501.</li></ul>	

Ces douars sont situés à des altitudes allant de 90 à 130 m, loin du tracé du réseau hydrographique. Les pentes moyennes de leurs terrains ne dépassent pas généralement 15 %.





### 2.4.3. Habitat et équipements publics

#### A. Habitat

Le parc logement enquêté comprend **95** unités<sup>2</sup>. D'un gabarit moyen ne dépassant pas généralement le rez-de-chaussée, ce parc de logement est dominé par l'habitat rural à raison de **91.6 %** tandis que l'habitat marocain ne présente que **8.4 %**.

Malgré que **66.3%** de parc logement est récemment construit, d'environ **92.6 %** des logements sont inachevés. Ce dernier constat revient à l'auto-construction : **84.2 %** du parc logement était construit selon ce modèle. La diffusion de cette pratique revient aux modalités de financement de la construction qui s'appuie essentiellement sur l'apport personnel à raison de **78 %**. Les matériaux les plus utilisés pour la construction englobent le pisé, la brique pleine et la pierre.

La répartition des logements selon la taille révèle des inégalités socio-spatiales dans le centre. En effet, les logements comprenant **4 à 6** pièces prédominent en représentant **56.8%** de l'ensemble du parc. D'autres disparités sociales caractérisent le parc logement. Elles apparaissent au niveau des conditions précaires d'équipements qui sont les plus explicites. En effet, les ménages ne disposant pas de toilettes et de douche représentent respectivement **11.2%** et **97.8%**, alors que ceux qui sont dépourvus de l'électricité atteignent seulement **5.3 %** des ménages. Toutefois, l'ensemble des ménages ne disposent pas de l'eau potable et font recours à l'assainissement individuel.

#### B- Equipements publics et collectifs

L'aire d'étude comprend seulement **6** équipements publics et une antenne GSM. Les conditions d'accessibilité à ces équipements sont globalement insatisfaisantes en raison de l'état précaire des pistes qui les desservent.



**Tableau n° 1 : équipements existants dans le centre**

EQUIPEMENT	SUPERFICIE EN M <sup>2</sup>
Siège commune	331
Dispensaire	432.2
(2)Mosquée*	1180
Cimetière*	4195
GSM	105
<b>Total</b>	<b>6243,2</b>
*La superficie de certains équipements existants a été corrigée.	

**2.4.1. Réseaux publics**

*a.1 Voirie et espace de stationnement*

D'une longueur de **47.3 km**, le réseau viaire se constitue de plusieurs pistes connectées aux axes structurants formés par la **RR 501** et la **RR 408**, lesquelles relient les trois douars. Il est constitué de: **55.3 %** des pistes, **24.4 %** des routes et **15.7 %** des sentiers. Son caractère inachevé et sous-équipé conjugué au manque des espaces de stationnement réduit sa fonctionnalité.

*a.2. Electricité et éclairage public*

L'électrification de l'aire d'étude est presque achevée puisque **94.7%** des ménages bénéficient de l'électricité. Toutefois, la couverture de ses douars est insuffisante (**98.9 %** des ménages expriment le besoin). En somme, l'existence des deux réseaux est en faveur de l'extension spatiale prospective.

*a.3. Eau potable et Assainissement liquide*

L'aire d'étude **ne dispose pas** d'un réseau de l'eau potable. Les ressources en eau destinées à l'alimentation du centre sont : le fourrage des puits et les sources. Aussi, le centre ne dispose pas d'un réseau d'assainissement liquide collectif. Par conséquent, les



ménages font recours aux modes d'assainissement individuel. Le drainage des eaux de surface se réalise d'une façon naturelle en suivant le sens gravitaire des pentes, vers les oueds et ravins existants.

## **2.5. Impact des pratiques socio-spatiales sur l'environnement**

L'impact de la croissance spatiale dans l'aire d'étude se traduit par deux constats. D'abord, le mouvement de la construction s'étale en absence des études géotechniques adéquates. Ensuite, les rejets des déchets solides et liquides s'effectuent dans la nature sans traitement en absence des équipements adéquats. Malgré tous cela, la totalité des ménages enquêtés ne ressent plus de la pollution.



### III. VISION 2021 D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE MOULAY ABDELKRIM



### 3.1. Besoins en espace à l'horizon de 2021

La base des projections pour la définition des besoins en espace est constituée par le nombre de la population projeté d'ici 2021, obtenu par le scénario optimiste<sup>3</sup>, soit **1008** personnes et **164** ménages. La superficie ouverte<sup>4</sup> à l'extension spatiale qui représente la somme de besoins en espace, sera de **24 ha** soit **10% de l'aire d'aménagement 239.7 ha**.

Tableau n°1 : besoins en espace d'ici 2021

Catégorie	Besoin en ha	Pourcentage (%)
Equipements	3.9	15.8 %
Habitat	0.8	6.1%
Espace vert	0.7	2.8 %
Zone d'activité	10	40.7 %
Voirie (Soit 50% des besoins précédents)	8.5	34.6 %
Total	24 ha	100 %

<sup>3</sup> **Scénario optimiste** : selon ce scénario, l'évolution démographique du centre de Moulay Abdelkrim est supposée suivre le taux d'accroissement moyen annuel le plus élevé de la province enregistré entre 1994 et 2004. En l'occurrence, ce taux est celui de la commune rurale de Sidi haj M'hamed qui est de l'ordre de **2.4**, supérieur au taux d'accroissement moyen annuel du milieu rural national durant la période 1994-2004 estimé à 0.6 par an. Partant, le centre compterait d'ici 2021 une population d'ordre de **1008** personnes soit **213** personnes de plus, et si les caractéristiques socio-économiques demeurent relativement stables, le nombre de ménages sera de **164** ménages soit **35** ménages de plus avec une taille moyenne de **6.16279** personnes.

<sup>4</sup> Elle représente **5.1 %** de la superficie totale de l'aire d'étude estimée à **469.5 ha**.



### 3.2. Présentation du projet du plan d'aménagement de Moulay Abdelkrim

Le projet du plan d'aménagement du centre Moulay Abdelkrim est réalisé à base des éléments du programme spatial établi ainsi que des orientations déduites des différentes études thématiques réalisées.

D'autre part, la répartition spatiale proposée est régie par le principe de la **cohérence fonctionnelle et formelle** ainsi que celui de **l'adaptation au site**. Ces deux préceptes de base sont respectés lors de la projection spatiale de différentes composantes déclinées ci-après.

#### 3.2.1. Voirie

Le tracé du réseau viaire proposé pour la desserte d'avenir de l'agglomération est une continuité sélective des parties significatives et fonctionnelle du réseau viaire ancien. D'autres trajets de déplacement composé de pistes et de sentiers sont inclus pour obtenir une trame viaire articulée à plusieurs nœuds et branchements, capable de desservir et de relier l'ensemble des zones existantes (douars) et celles ouvertes à l'extension spatiale. Ainsi certaines pistes existantes sont transformées en voie tandis que d'autres ont été intégrée dans les zones d'extension spatiale.

Les emprises des voies varient entre 10 et **30m**. Cette variation formelle n'est que le fruit de l'adaptation de la trame viaire conçue à l'existant. C'est ainsi que le tracé des réseaux techniques existants sont inclus dans cette conception de la trame viaire, laquelle tient en compte les gabarits des futures constructions. Par ailleurs, l'hiérarchisation de la trame viaire proposée, valorise les deux axes structurants constitués par la traversée de la **route régionale n°501** et celui de la **route régionale n°508**, lesquels relient les principaux douars du centre.

Les chemins piétons projetés complètent le réseau viaire et permettent de relier les différentes entités spatiales telles que les équipements et les unités d'habitat notamment dans les zones de fortes pentes(Reliefs). En outre, les chemins piétons concourent à valoriser le mode de déplacement à pied ainsi que de rationaliser la division de l'espace en



assurant un gain d'espace dans certains endroits. De ce fait, les emprises des chemins piétons ne dépassent pas 8m.

### 3.2.2. Places publiques, parkings et espaces verts

Plusieurs places publiques sont projetées notamment à côté des équipements publics ainsi que le long de certaines voies carrossables. Cette répartition spatiale des places publiques permettra de donner une souplesse formelle à la structure viaire. C'est ainsi que les parkings seront intégrés dans ces places publiques en cas de besoin.

La répartition spatiale des espaces verts est effectuée de telle façon à apporter de la richesse au paysage au sein des noyaux d'équipements projetés et de certaines voies structurantes. En plus, certains espaces verts séparent les zones d'activités des zones résidentielles. Ces espaces publics ouverts concourent ensemble à favoriser la rencontre en vue de promouvoir la sociabilité dans le centre.

### 3.2.3. Equipements

La répartition spatiale des équipements projetés est réalisée sous forme de pôle pour faciliter leur réalisation ainsi que l'aménagement de leur accessibilité. Ainsi, le renforcement des noyaux d'équipements existants, est un choix d'organisation s'insérant dans une logique de centralité formelle permettant de créer une forte dynamique basée sur l'échange socio-économique.



**Tableau n°2 : Besoins en équipements selon les normes ministérielles**

Equipement	Besoins	
	Nbre	Sup. en m <sup>2</sup>
Mosquée de quartier	2	1000 m <sup>2</sup>
Mosquée de vendredi	1	2000 m <sup>2</sup>
Ecole primaire	1	8000 m <sup>2</sup>
Collège	1	9000 m <sup>2</sup>
<sup>5</sup> cscs	1	1200 m <sup>2</sup>
Siège de gendarmerie*	1	250 m <sup>2</sup>
Terrain de sport	1	2000 m <sup>2</sup>
Maison de jeunes	1	600 m <sup>2</sup>
foyer féminin	2	1200 m <sup>2</sup>
Abattoir*	1	1000 m <sup>2</sup>
Souk*	1	10.000 m <sup>2</sup>
Marché couvert*	1	500 m <sup>2</sup>
Agence postale*	1	250 m <sup>2</sup>
Siège de la protection civile*	1	250 m <sup>2</sup>
Administration en cas de besoin*	-	1500 m <sup>2</sup>
Halte routière*	1	500 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>39.250,0m<sup>2</sup></b>
*Equipements non normalisés.		

<sup>5</sup> Centre de santé communal avec unité d'accouchement





**Tableau n°3 : Equipements projetés le projet du plan d'aménagement**

Désignation		Superficie en m <sup>2</sup>
1	Ecole primaire communale (EP)	10331,5
2	Collège-lycée (EC)	12067
3	Mosquée(Me2)	1000
4	Siege gendarmerie(A2)	3133
5	Agence postale (AP)	255
6	Maison de jeunes(SC1)	1835
7	Foyer féminin (SC2)	1420
8	Crèche (SC3)	1725
9	Dar talib (SC4)	3033
10	Dar taliba (SC5)	2385
11	Hammam (SC6)	349
12	Equipement socioculturel communal (SC7)	600
13	Maison maternelle (SC8)	500
14	Médiathèque (SC9)	500
15	Equipement socioculturel communal (SC10)	1220
16	Terrain de sport(SP)	2772
17	Halte routière (HR)	2245.6
18	Souk (Sk)	15757,5
19	Abattoir (AB)	1050
20	Pépinière des petites entreprises (PPE)	500
21	Centre commercial (cc)	1916
<b>Total</b>		<b>64594,6</b>

**Tableau n°4 : Equipements existants**

Equipements existants		
Désignation		Superficie en m <sup>2</sup>
1	Siège communal (A1)	331
2	Dispensaire*	1045
3	Mosquée1	841
4	Mosquée3	339
5	Antenne GSM	105
6	Cimetière	4195
<b>Total</b>		<b>6856</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension de la superficie du dispensaire existant.</li> </ul>		

### 3.2.4. Zonage

La division spatiale en zones fonctionnelles du centre rural de Moulay Abdelkrim, s'est faite en garantissant la continuité du cadre bâti existant, tout en respectant les contraintes physiques et topographiques du site. **C'est ainsi que certaines parties du site sont épargnées notamment celles présentant des risques naturels et celles dont l'accessibilité est difficile.** Dans ce sens, les zones autour des lignes électriques et celles de fortes pentes sont écartées de l'extension spatiale de grande densité. De même, les zones de protection autour du réseau hydrographique seront respectées pour veiller à la sécurité des habitants et de leurs biens.

Le rapport de prospect est pris en considération pour un éclairage zénithal adéquat notamment au pourtour des différentes zones projetées.

Les zones spatiales projetées assurent deux principales fonctions : l'habitat, l'activité économique. Les espaces résidentiels sont diversifiés en incluant deux types d'habitat : l'habitat continu R+3, l'habitat continu R+2. Les espaces économiques comprennent deux zones : les zones agricoles (RA et PI) et celles d'activité industrielle de la 3<sup>ème</sup> catégorie (ZA). D'autres zones sont prévues telles que les zones non constructibles et celles destinées au boisement. Ces zones auront un rôle protecteur de la population contre les risques naturels et ceux liés à l'usage de l'électricité. Aussi, elles contribueront à la protection de l'environnement en promouvant les opérations de boisement

6

---

<sup>6</sup> Pi : périmètre irrigué.



#### IV. Conclusion

Pour conclure, la présentation de la matrice des surfaces contenue dans la variante concertée du plan d'aménagement, est très utile. Cette matrice des aires spatiales étayée dans le tableau ci-dessous, se caractérise par la souplesse pour pouvoir intégrer les aspirations collectives qui sont de nature évolutives.

Les différentes modifications apportées au programme spatial initial traduisant les besoins identifiés en espace, lors de la spatialisation, reviennent à plusieurs raisons. D'abord, le souci d'intégration des formes des éléments du programme spatial établi théoriquement, dans un tracé géométrique renfermant **les constructions groupées et dispersées existantes**. En suite, le respect du milieu naturel notamment la diversité du relief combinée à la forme du tracé du réseau hydrographique. Cette souplesse de la conception est sans doute un facteur concourant à la réussite du projet.

**Tableau n°5 : Surfaces des espaces projetés**

Désignation		Superficie en m <sup>2</sup>	Superficie en ha
Zonage	B3	13917,8	1,39
	He2	174681,9	17,47
	HR	73109,4	7,31
	ZA	30566,2	3,05
	ZB	35047,4	3,5
	ZBNA	6807	0,68
	RA	553259,9	55,32
	ZNA	197382,6	19,74
	PI	599468,36	59,94
	ZL	10807,5	1,08
Equipements , voies et espaces ouverts	Equipements	71450,6	7,14
	Espaces verts	25024,8	2,5
	Places publiques	39650,7	3,96
	Chemins piétons	22453,5	2,24
	Voies carrossables	376884,34	37,68
Total		2230512	223

